



TAXE DE SEJOUR AU 1^{er} JANVIER 2026

NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE

Catégories d'hébergement	EN EUROS €
Palaces.	4.90
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles.	2.50
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles.	2
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles.	1.50
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles. Villages de vacances 4 et 5 étoiles.	1
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile Villages de vacances 1,2 et 3 étoiles. Chambres d'hôtes et auberges collectives.	0.80
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes. Emplacements dans des aires de camping-cars et dans des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0,60
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes. Ports de plaisance.	0,20
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air.	5% du coût par personne de la nuitée, dans la limite de 4.90 €